

## **ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DU MAIRE À MONSIEUR BEASSE-EGU**

Département de LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune LA HAYE-FOUASSIÈRE

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE**

*Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des conseillers municipaux,*

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

M. Aristide BEASSE-EGU, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

#### **Alimentation et politique des déchets**

À ce titre, il reçoit délégation du maire pour assurer le pilotage des projets et dossiers suivants :

- Définition et suivi de la stratégie en matière d'alimentation et de politique des déchets,
- Amélioration de la restauration collective vers une alimentation saine et durable en impliquant tous les acteurs : enfants, parents, personnels municipaux et éducatifs, prestataire et fournisseurs,
- Suivi du marché de restauration collective, notamment du respect des objectifs fixés,
- Animation de la commission des menus en lien avec le prestataire de la restauration,
- Soutien aux initiatives autour de l'alimentation et de la santé,
- Interlocuteur de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour améliorer la politique déchets de l'agglomération,
- Impulser une meilleure gestion des déchets communaux.

La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire de toutes les décisions prises à ce titre.

Aucun engagement de dépense ne sera effectué. Le conseiller municipal délégué n'a aucune autorité sur le personnel communal.

#### **Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter du 21/03/ 2026.

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, sera notifié au délégataire et affiché selon la réglementation en vigueur.

Fait à La Haye-Fouassière, le 2 avril 2026

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**  
Ville de La Haye-Fouassière



Notifié à l'intéressé le 3/04/2026  
Signature

